Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260928-2026_115-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 28 septembre 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-115

En exercice : 27
Présents (P) : 25
Excusés (E) : 0
Pouvoirs : 2
Nombre de votes : 27

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 18 septembre 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (P), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (P), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (P), Emilie DEGHAYE (E – A donné pouvoir à Annick AUBIN), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (P), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (P), Michèle RAULLINE (P), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (P), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (P), Eva WARNS (E – A donné pouvoir à Fleur DE LAUNAY)

Secrétaire de séance : Dominique BOISSEL

SYNDICAT MIXTE EAU DE LA FORET DE PAIMPONT APPROBATION DU COMPTE DE SURTAXE 2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260928-2026_115-DE

***Vu** la délibération du conseil communautaire n°2024-044 du 8 avril 2024 de Brocéliande Communauté sollicitant la dissolution du syndicat mixte « Eau de la forêt de Paimpont »*
***Vu** l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2025 portant dissolution du syndicat mixte « Eau de la forêt de Paimpont » à compter du 31 décembre 2025*
***Vu** la délibération de Brocéliande Communauté n°2025-108 du 3 novembre 2025 approuvant la convention de liquidation du syndicat mixte « Eau de la forêt de Paimpont »*

Madame la Vice-Présidente en charge des finances, de la commande publique, de la formation des élus et du numérique rappelle que le syndicat mixte « Eau de la Forêt de Paimpont » a été dissous le 31 décembre 2025, par arrêté préfectoral.

Depuis le 1er janvier 2026, Brocéliande communauté a intégré la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour la quasi-totalité de son périmètre hormis une cinquantaine d'abonnés situés à la frange ouest de Paimpont et rattachés au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau potable de Brocéliande.

En vertu de l'article 2.4 de la convention de liquidation, Brocéliande Communauté a reçu mandat pour procéder au paiement des restes à payer et au recouvrement des restes à recouvrer du syndicat mixte « Eau de la Forêt de Paimpont ».

En 2025, la SAUR, en sa qualité de délégataire du service d'eau potable, a encaissé pour le compte du Syndicat mixte « Eau de la Forêt de Paimpont » les sommes correspondant à la surtaxe revenant au syndicat.
Le compte de surtaxe retrace tous les ans les encaissements opérés par la SAUR, pour le compte du Syndicat Mixte « Eau de la forêt de Paimpont ».

L'approbation de ce compte permet à Brocéliande Communauté, dans le cadre de la liquidation du syndicat, de demander à la SAUR le versement du solde restant dû au titre des encaissements réalisés en 2025.

	Montant total 2025 encaissé par la SAUR (HT)	Versements effectués par la SAUR à ce jour (HT)	Reste à verser par la SAUR (HT)
Syndicat Mixte « Eau de la forêt de Paimpont »	1 448 821.35 €	1 130 900 €	317 921.35 €

Ainsi, sur les 1 448 821.35 € HT encaissés par la SAUR au titre de la surtaxe 2025, 1 130 900 € HT ont déjà été reversés. Le solde restant dû s'élève à 317 921.35 € HT.

Conformément à la convention de liquidation précitée, Brocéliande Communauté est chargée de procéder au recouvrement des sommes restant dues au syndicat dissous.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :
- d'APPROUVER le compte de surtaxe 2025 du Syndicat mixte « Eau de la forêt de Paimpont » tel qu'exposé ci-dessous.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 29 septembre 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT